

Règlements du Parc de la Chute-Montmorency

- Heures d'accessibilité du Parc : 7h à 22h. Heures d'opérations en fonction du calendrier saisonnier.
- Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps.
- Les propriétaires de chiens doivent ramasser les excréments de leur animal.
- Les tenues indécentes sont interdites en tous lieux.
- Les feux sont interdits.
- Seuls les BBQ au propane sont permis. Toutes autres installations (charbon de bois, par exemple) sont interdites.
- La consommation responsable d'alcool est tolérée dans le parc, donc les gens peuvent entrer et consommer leurs boissons sur le site. Nous recommandons fortement les contenants en aluminium ou carton (les bouteilles de verre peuvent représenter un risque de coupure s'il y a des débris au sol). La consommation abusive qui nuit aux autres usagers est proscrite. Tout comportement inadéquat doit être signalé à la sécurité.
- La consommation de cannabis est interdite sur le site.
- Le stationnement de nuit est interdit sauf avec autorisation. Les voitures laissées après un mariage ou une soirée sont autorisées au manoir.
- Baignade interdite dans les résurgences.
- Baignade dangereuse et sans surveillance au pied de la chute.
- Les déchets doivent être disposés aux endroits prévus.
- Interdiction de fumer près des aires de jeux d'enfants et dans un rayon de 9 mètres des bâtiments.
- Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées interdits sur les voies de circulation automobile, les promenades et dans les sentiers. Les gens peuvent circuler avec leur vélo et planche à roulettes, mais en marchant à côté pour traverser les ponts et le terrain.
- Le vol de drone est interdit sauf avec autorisation de la direction.
- Les tournages doivent obtenir une autorisation écrite de la direction.
- Le camping est interdit.